

COMPTE RENDU de la Séance du 26 JUIN 2019

Procès-verbal des délibérations du COMITE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le mercredi vingt-six juin deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 20/06/2019 avec l'ordre du jour suivant :

- Subvention exceptionnelle accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour le renouvellement des manuels scolaires des classes de CP et CE1
 - Décision modificative n°01 : crédits insuffisants au chapitre 65 pour le paiement des diverses subventions
 - Achat d'un 3^{ème} TBI à l'école primaire du Mont-Hachey auprès de la société LBI-SYSTEMS dans le cadre d'une convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » avec l'Académie de Nancy-Metz
- Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM Xavier COLIN, Nathalie GERMAIN, Elisabeth GILLET, Francine KLEIN, Serge LEDROIT, Alexia MAIRE, Nadine MOREL et Emmanuel PAYEUR.
Absente excusée : Mme Kristell JUVEN procuration à Mme Elisabeth GILLET.
Mme Nathalie GERMAIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Subvention exceptionnelle accordée à l'école primaire du Mont-Hachey pour le renouvellement des manuels scolaires des classes de CP et CE1

Le Président du SIS de la Boucle de la Moselle informe les membres du Conseil d'administration du SIS de la demande de subvention exceptionnelle par la directrice de l'école primaire du Mont Hachey pour l'achat de fournitures scolaires, à savoir : le renouvellement des manuels scolaires des classes de CP et CE1.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de **452.64 € T.T.C.** à l'école primaire du Mont-Hachey pour le renouvellement des manuels scolaires des classes de CP et CE1.

Cette subvention sera financée sur les crédits du budget 2019 à l'A/6574.

- Décision modificative n°01 : crédits insuffisants au chapitre 65 pour le paiement des diverses subventions

Le Président informe le Conseil d'administration du SIS que les crédits à l'article **6574 du chapitre 65 étant insuffisants pour** régler diverses subventions **en 2019**, il convient donc d'établir une décision modificative pour transférer les crédits nécessaires au chapitre 65 en ouvrant les crédits budgétaires suivants sur la décision modificative n°01 :

Imputation	Article	Désignation	Montant
Dépense fonctionnement	022 (022)	Dépenses imprévues	- 3000.00 €
Dépense fonctionnement	6574 (65)	Subv. fonct. aux asso. & autres personnes de droits privés	+ 3 000.00 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle.

- Achat d'un 3^{ème} TBI à l'école primaire du Mont-Hachey auprès de la société LBI-SYSTEMS dans le cadre d'une convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » avec l'Académie de Nancy-Metz

Le Président du Conseil d'administration du SIS informe les membres du Syndicat que dans le cadre d'une convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR), l'Académie de Nancy-Metz octroie une subvention à hauteur de 50% pour l'achat d'un 3^{ème} Tableau numérique interactif. Après consultation de 2 entreprises, la société LBI-SYSTEMS a été retenue.

Le Président présente aux membres du SIS le devis proposé par la société LBI SYSTEMS et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du SIS décide à l'unanimité :

- d'accepter l'offre du 03/05/2019 de la société LBI-SYSTEMS (Nancy) d'un montant de **3 215.00 € HT soit un total de 3 858.00 € TTC** pour l'achat d'un TBI ajustable en hauteur pour la 3^{ème} classe de l'école primaire du Mont-Hachey
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier.

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 27/06/2019 et transmis au contrôle de légalité le 28/06/2019.

Le Président, E. PAYEUR